



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 13 avril 2016

DECISIONS

Marc ANDREU (RACING 92) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Racing 92 / R.C. Toulonnais du 26 mars 2016, comptant pour la 19^{ème} journée de TOP 14, M. Marc ANDREU est suspendu **8 semaines** pour « *Piétiner, marcher sur un adversaire* ».

Cette suspension prend effet à compter de ce jour.

- Dans l'hypothèse où le Racing 92 participerait à la finale de Champions Cup (rencontre se déroulant le 14 mai 2016), **M. Marc ANDREU sera requalifié à compter du 6 juin 2016.**
- Dans l'hypothèse où le Racing 92 ne participerait pas à la finale de Champions Cup et participerait au match de barrage de TOP 14 (rencontre se déroulant le 11 ou le 12 juin 2016), **M. Marc ANDREU sera requalifié à compter du 13 juin 2016.**
- Dans l'hypothèse où le Racing 92 ne participerait pas à la finale de Champions Cup et serait directement qualifié pour la demi-finale de TOP 14 (rencontre se déroulant le 17 ou le 18 juin 2016), **M. Marc ANDREU sera requalifié à compter du 19 juin 2016.**
- Dans l'hypothèse où le Racing 92 ne participerait pas à la finale de Champions Cup et ne participerait pas à la phase finale du TOP 14, **la date de requalification de M. Marc ANDREU sera déterminée ultérieurement en tenant compte des règles de neutralisation de l'intersaison 2016 qui seront arrêtées prochainement.**

Christophe DAVID (U.S.A. PERPIGNAN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre LOU Rugby / U.S.A. Perpignan du 31 mars 2016, comptant pour la 24^{ème} journée de PRO D2, M. Christophe DAVID est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres de M. Christophe DAVID avec l'U.S.A. Perpignan, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 14 avril 2016 inclus.

M. Christophe DAVID sera donc requalifié à compter du 15 avril 2016.

../..

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Vincent ETCHETO (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n° 5 de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / LOU Rugby du 24 mars 2016, comptant pour la 23^{ème} journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer, à l'encontre de M. Vincent ETCHETO, une interdiction de banc de touche et de vestiaire d'arbitres pendant **8 semaines** pour « *Comportements répréhensibles sur le banc de touche* ».

Cette interdiction prend effet à compter de ce jour.

M. Vincent ETCHETO est interdit d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres jusqu'à la fin de la saison 2015/2016.

La date de requalification de M. Vincent ETCHETO sera communiquée ultérieurement en tenant compte de la dernière rencontre à laquelle participera l'Aviron Bayonnais Rugby Pro lors de la saison 2015/2016 et des règles de neutralisation de l'intersaison 2016 qui seront arrêtées prochainement.

La Commission de discipline et des règlements a en outre prononcé **une amende de 7 500 euros** à l'encontre de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro pour « *Non-respect de l'article 65 des règlements généraux de la LNR* » en raison des agissements de son entraîneur dans l'exercice de ses fonctions.

Jordan PULETUA (A.S. BEZIERS HERAULT) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Biarritz Olympique Pays Basque / A.S. Béziers Hérault du 30 octobre 2015, comptant pour la 7^{ème} journée de PRO D2, A.S. Béziers Hérault / Tarbes Pyrénées Rugby du 5 février 2016, comptant pour la 18^{ème} journée de PRO D2, A.S. Béziers Hérault / S.C. Albigeois du 9 avril 2016, comptant pour la 25^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Jordan PULETUA est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Jordan PULETUA sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'A.S. Béziers Hérault.

Joshua VALENTINE (A.S. BEZIERS HERAULT) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres A.S. Béziers Hérault / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 30 octobre 2015, comptant pour la 7^{ème} journée de PRO D2, Aviron Bayonnais Rugby Pro / A.S. Béziers Hérault du 5 février 2016, comptant pour la 18^{ème} journée de PRO D2, A.S. Béziers Hérault / S.C. Albigeois du 9 avril 2016, comptant pour la 25^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Joshua VALENTINE est suspendu pour **un match** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Joshua VALENTINE sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'A.S. Béziers Hérault.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS